



Le système de Michel Peter est lourd en investissement mais économe en intrants.

Photos : B. Lefeuvre

Aquaponie Quand les poissons nourrissent les plantes

Dans l'Ain, Michel Peter a monté l'une des rares fermes aquaponiques de France, économe en foncier, en engrais et en produits phytosanitaires.

D'un côté, des truites. De l'autre, du maraîchage. Sur ces deux piliers repose l'aquaponie. « Les effluents des poissons nourrissent les plantes qui, en retour, font de la phytoépuration. Puis, l'eau purifiée repart vers les truites, sans qu'il y ait eu de prélèvement ni de rejet dans le milieu (1) », résume Michel Peter, à la tête de la Ferme aquaponique du pays de Gex. Reconverti de l'industrie pétrolière, il a créé cette exploitation en 2021 après avoir visité la poignée de fermes aquaponiques existant à l'époque.

À Versonnex, dans l'Ain, à deux pas de la frontière suisse, le foncier est introuvable, mais la population nombreuse et le pouvoir d'achat élevé. Mi-

chel a installé sa serre de 2 000 m² sur une parcelle communale impropre à la culture et à la construction.

100 % hors-sol

Peu importe, car le système est totalement hors-sol : les plantes se trouvent sur des radeaux, leurs racines plongeant dans l'eau. Cette absence de lien au sol empêche d'ailleurs la certification bio. Sinon, la ferme cocherait toutes les cases. « La serre n'est ni chauffée ni éclairée, et on n'utilise aucun phyto : la moindre trace tuerait les truites, souligne Michel. Le seul "engrais" acheté est la nourriture des poissons, qui se transforme en effluents. J'ajoute seulement 10 cl de micronutriments (bore, zinc, manganèse...), chaque mois, dans

les 200 m³ d'eau qui circulent entre les plantes. Pour contrôler les ravageurs, je laisse la serre ouverte afin de laisser entrer le maximum d'insectes. Ainsi, ils s'autorégulent. J'introduis aussi des insectes auxiliaires, je dissémine partout des plantes aromatiques qui ont un effet répulsif, et j'utilise des purins de plantes et des huiles essentielles. » Côté piscicole, six bacs reçoivent des truites de 150 à 200 g. Elles sont élevées sans antibiotiques et à des densités inférieures aux 25 kg/m³ fixés pour le bio, bien que l'élevage ne soit pas certifié. Les ventes à différents âges permettent de dédensifier les bacs à mesure qu'elles grossissent. « J'adapte aussi le nombre de truites aux besoins du maraîchage : j'en élève plus en été, car il y a plus de plantes à nourrir », poursuit le chef d'exploitation.

Le rendement est légèrement supérieur à celui d'une culture classique. L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé en vente directe (marchés, magasins, restaurants...), avec transformation à la ferme pour les poissons. Les prix pratiqués sont équivalents à ceux de la production en bio. Impossible de les brader : l'investissement initial s'est élevé à 500 000 €.

Bérengère Lefeuvre

(1) En plein été, 3 à 4 % d'eau sont perdus par évapotranspiration.

QUELQUES RÉPÈRES

- 5 UTH.
- 2 000 m² de surface, dont trois quarts pour le maraîchage.
- 300 m³ d'eau, dont 200 m³ pour le maraîchage.
- Répartition du chiffre d'affaires : truites, deux tiers ; maraîchage, un tiers.
- Répartition du travail : 50 % - 50 %.
- Premier poste de charges : l'électricité qui fait fonctionner les pompes.

Bourgogne-Franche-Comté Abattages de volailles en hausse

En Bourgogne-Franche-Comté, les abattages de volailles ont progressé de 99 000 à 115 000 tec (tonnes équivalent carcasse) entre 2020 et 2021. Cette augmentation témoigne du transfert de production entre les régions à la suite de l'influenza aviaire. Les gros abatteurs (LDC, Duc-Plukon) compensent les baisses d'activité enregistrées dans l'ouest de la France. « Le poulet standard tourne à plein régime et la baisse du poulet label rouge est moindre qu'ailleurs, pointe Louis Accary, président du Corel (Comité d'orientation régional de l'élevage) avicole. Les aides régionales aux bâtiments, un temps sur la sellette, ont été rétablies. Mais avec une telle complexité, financer des modernisations ou de nouveaux projets devient difficile. »

Pays de la Loire Stocker du carbone

La communauté de communes Mauges Communauté (Maine-et-Loire) engage une démarche de stockage du carbone dans les haies agricoles. Ce projet, baptisé Carbômauges et labellisé bas carbone, est mené en partenariat avec la chambre d'agriculture et un réseau d'entreprises locales. Il a été présenté le 22 mai chez Charlyne et Florent Lebrun, éleveurs allaitants à Jallais. Leur exploitation de 100 ha est l'une des quatre déjà engagées dans la démarche. D'ici à 2025, une vingtaine d'autres devraient les rejoindre. L'objectif est de séquestrer 2 200 tonnes de CO₂.